

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Banque Nationale Agricole se propose de désigner un administrateur représentant des actionnaires minoritaires (En application de l'article 47 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2021-05 du 19 aout 2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers et l'Arrêté du Ministre des Finances du 13-02-1997 portant règlement général de la bourse), par voie d'appel à candidatures et ce pour un mandat de 3 années renouvelable une seule fois.

#### I- Conditions d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Interne des Marchés, Immeuble Annexe BNA 14ème Etage, Rue de Syrie - Tunis 1001 ou à télécharger sur le site web de la BNA : (www.bna.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

#### Constitution du dossier de candidature:

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ci-après :

- Une demande manuscrite de candidature au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la Banque Nationale Agricole;
- Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le(a) candidat(e), les motifs de sa candidature, son profil, etc.
- Le document des ("Termes de Référence") portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du (de la) candidat(e).
- La fiche signalétique dûment remplie et signée par le (la) candidat(e) suivant modèle en **annexe1** du document ("Termes de Référence").
- Le curriculum vitae du candidat portant la signature légalisée du (de la) candidat(e); suivant modèle en annexe 2 du document ("Termes de Référence").
- Une copie de la carte d'identité nationale;
- Une copie conforme des diplômes obtenus.

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du (de la) candidat(e): Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle.
- Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- Une attestation du nombre d'actions revenant au candidat à la date d'envoi de la demande de candidature;
- Une déclaration sur l'honneur, portant la signature légalisée du (de la) candidat(e) suivant modèle en annexe 3 du document ("Termes de Référence").
- Un engagement, portant la signature légalisée du (de la) candidat(e) suivant modèle en **annexe 4** du document ("Termes de Référence").
- Un bulletin numéro 3: extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes.
- Un certificat de non faillite récent ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non faillite auprès des autorités compétentes.
- L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des candidatures.
- L'original ou copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale valable à la date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents énumérés ci-dessus sera automatiquement éliminé.

NB: Le candidat s'engage à remettre à la BNA tout document jugé par elle nécessaire.

La BNA informe que les données et conditions relatives à la soumission à cet appel à candidatures sont disponibles sur son site web <u>: www.bna.tn.</u>

Pour toute information ou éclaircissement, les candidats peuvent s'adresser par écrit à la BNA, par voie de courrier électronique à l'adresse E-mail suivante: <a href="mailto:sarra.boubaker@bna.tn">sarra.boubaker@bna.tn</a>

#### II/ Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au bureau d'ordre central de la BNA, Avenue Med V- 1001 Tunis, au plus tard le **10/02/2022** à **15h**, date limite de réception des dossiers de candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la BNA, et portant la mention :

#### A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE AC n°1/2022

## DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

Le représentant des actionnaires minoritaires sera élu, parmi la liste des candidats dont les dossiers ayant reçu la validation des autorités compétentes, par les actionnaires minoritaires au cours d'une séance

La liste des candidats éligibles sera arrêtée par le comité compétent.

spéciale.

Le candidat élu sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021.



## TERMES DE REFERENCE APPEL A CANDIDATURES Réf AC/01/2022

# DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE

#### TERMES DE REFERENCE

## POUR LE CHOIX D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

En application de l'article 47 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et conformément aux dispositions de la circulaire BCT n°2021-05 du 19 aout 2021 relative au cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers notamment ses articles 19, 23, 24, 25 et l'Arrêté du Ministre des Finances du 13-02-1997 portant règlement général de la bourse tel que modifié par les textes subséquents notamment ses articles 38 et 39, la Banque Nationale Agricole se propose de désigner un administrateur représentant les actionnaires minoritaires, devant siéger dans son Conseil d'Administration pour un mandat de trois années (2022-2023-2024).

Sont considérés **actionnaires minoritaires (public),** les personnes (physiques ou morales) ne détenant pas individuellement plus de 0,5 % du capital, et les institutionnels ne détenant pas individuellement plus de 5 % du capital.

#### 1. CONDITIONS LEGALES

Le (La) candidat(te) au poste **d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires** doit satisfaire les conditions légales suivantes notamment celles édictées par l'article 193 du code des sociétés commerciales et par l'article 60 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Ainsi, le (la) candidat(e) :

- ✓ Ne doit pas être privé(e) de ses droits civils ;
- ✓ Ne doit pas être parmi les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ;
- ✓ Ne doit pas être parmi les personnes condamnées pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés,

- ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce ;
- ✓ Ne doit pas être un fonctionnaire de l'état, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle ;
- ✓ Ne doit pas faire l'objet d'un jugement définitif de faillite ;
- ✓ Ne doit pas être gérant(e) ou mandataire de sociétés, condamné(e)en vertu des dispositions du Code Pénal relatives à la banqueroute,
- ✓ ne doit pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme;
- ✓ Ne doit pas être en situation irrégulière vis-à-vis de l'administration fiscale et/ou des organismes de sécurité sociale ;
- ✓ Ne doit pas figurer sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de Tunisie;
- ✓ Ne doit pas être interdit(e), par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration,
- ✓ Ne doit pas être démis des fonctions d'administration ou de gestion d'une entreprise suite à une sanction infligée par la banque centrale de Tunisie ou par l'une des autorités chargées du contrôle du marché financier ou des entreprises d'assurance et de réassurance ou des institutions de microfinance,
- ✓ Ne doit pas faire l'objet d'une sanction de radiation dans l'exercice d'une activité professionnelle régie par un cadre légal ou réglementaire,

✓ Ne doit pas être établi pour la Banque Centrale de Tunisie, sa responsabilité dans la mauvaise gestion d'une banque ou d'un établissement financier ayant causé des difficultés qui ont rendu nécessaire la soumission de la banque ou l'établissement financier à un plan de résolution ou leur liquidation.

#### 2. CONDITIONS SE RAPPORTANT AUX CONFLITS D'INTERETS

Le (La) candidat(e) au poste **d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires** au sein du Conseil d'Administration de la BNA :

- ✓ Ne doit pas être salarié d'une autre banque ou d'un établissement financier ;
- ✓ Ne doit pas avoir de litiges en cours ni d'antécédents judiciaires avec la BNA ;
- ✓ Ne doit pas être, en même temps, membre de Conseil d'Administration d'une autre banque ;
- ✓ Ne doit pas être membre dirigeant d'un parti politique à l'échelle nationale, régionale ou locale.

#### 3. CONDITIONS LIEES A LA COMPETENCE

Le (La) candidat(te) doit avoir, une compréhension appropriée du métier de la banque et une capacité d'analyse vérifiée notamment dans les domaines suivants : les opérations bancaires, les systèmes de paiement, la planification stratégique, la gouvernance, le contrôle interne et la gestion des risques, les Systèmes d'information, l'analyse financière et la comptabilité.

Le (La) candidat(te) doit avoir un diplôme universitaire, d'un niveau Bac plus quatre ou équivalent au minimum ;

Le (La) candidat(te) doit disposer d'une expérience professionnelle ou d'un cursus d'enseignant universitaire, prouvé, de 15 ans au minimum, dans des filières en relation avec les domaines et/ou spécialités, énoncées ci- haut.

#### 4. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature à présenter pour ce poste doit comporter les documents ciaprès :

- ✓ Une demande manuscrite de candidature au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au nom de Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la Banque Nationale Agricole ;
- ✓ Une lettre de motivation manuscrite présentant notamment le(a) candidat(e), les motifs de sa candidature, son profil, etc.
- ✓ Le document des ("**Termes de Référence**") portant la mention lu et approuvé ainsi que la signature légalisée du (de la) candidat(e).
- ✓ La fiche signalétique dûment remplie et signée par le (la) candidat(e) suivant modèle en annexe1 du document ("Termes de Référence").
- ✓ Le curriculum vitae du candidat portant la signature légalisée du (de la) candidat(e), suivant modèle en annexe 2 du document ("Termes de Référence").
- ✓ Une copie de la carte d'identité nationale ;
- ✓ Une copie conforme des diplômes obtenus.
- ✓ Les documents justifiant les compétences et qualifications du (de la) candidat(e): Attestation(s) de travail originales ou copie(s) conforme(s) justifiant la qualité et l'expérience professionnelle.
- ✓ Les documents justifiant, éventuellement, l'exercice de la fonction de membre de conseil d'Administration d'une société anonyme.
- ✓ Une déclaration sur l'honneur, portant la signature légalisée du (de la) candidat(e) suivant modèle en annexe 3 du document ("Termes de Référence").
- ✓ Un engagement, portant la signature légalisée du (de la) candidat(e) suivant modèle en annexe 4 du document ("Termes de Référence").
- ✓ Une attestation du nombre d'actions revenant au candidat à la date d'envoi de la demande de candidature.

- ✓ Un bulletin numéro 3 : extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du bulletin numéro 3 auprès des autorités compétentes.
- ✓ Un certificat de non faillite récent ou copie du récépissé du dépôt de la demande d'obtention du certificat de non faillite auprès des autorités compétentes.
- ✓ L'original ou copie certifiée conforme de l'attestation fiscale valable à la date limite de réception des candidatures.
- ✓ L'original ou copie certifiée conforme du certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à la Caisse Nationale de Retraite et de Prévoyance Sociale valable à la date limite de réception des candidatures.

<u>LU ET APPROUVE</u> SIGNATURE CONFORME

## FICHE SIGNALETIQUE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

Nom et Prénom			
N° CIN <sup>1</sup>			
Adresse complète avec Code Postal			
Numéro de Tél. Fixe Numéro de Tél Mobile			
E-mail		@	
Profession / Qualité Expérience Professionnelle <sup>2</sup>			
Formation Académique et Diplômes Obtenus <sup>3</sup>			
Autres informations			
Membre d'autres Conseils d'Administration <sup>4</sup>	Oui // Non	// S	ii Oui Nombre :

#### **SIGNATURE LEGALISEE**

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Joindre une copie de la CIN.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Joindre les justificatifs de l'expérience professionnelle, le CV détaillé.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Joindre les copies des diplômes.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Joindre les justificatifs des fonctions d'administrateur exercées.

	Annexe 2
CURRICULUM VITAE	
	7

#### **ÉTAT CIVIL**

#### **INFORMATIONS GENERALES**

Photographie récente obligatoire

Nom de famille :	
Prénom :	

Date et lieu de naissance :

Nationalité:

N° pièce d'identité : pays/ date d'émission Adresse actuelle :

Téléphone:

Adresse électronique :

#### **FORMATION ACADEMIQUE ET DIPLOMES**

Intitulé diplôme	Nom de l'établissement	Date /durée	Domaines d'études/Observations

#### **FORMATION PROFESSIONNELLE ET CERTIFICATS**

Formation	Nom de l'établissement	Date/durée	Observations

		DDD			
FXPFRIFI	46 F	PRI	IFF ~ ~		M-11-
EXPÉRIEN	·		LJJ	1011	INFFFF

Expérience dans le domaine bancaire/financier			
Fonction/titre du poste	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée

Autres expériences hors du secteur bancaire/financier (poste de cadre dirigeant ou autre)			
Fonction/titre du	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités	Date/durée
poste		domaines d'expertise	

Membre dans d'autres organes d'administration/de direction				
Fonction/titre du	Organisation/entreprise	Principales Responsabilités domaines d'expertise	Date/durée	

#### **AUTRES COMPETENCES**

#### **LANGUES**

Je certifie que les informations contenues dans le présent CV sont exactes et complète
--

Tunis le .....

Signature légalisée

#### **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :			
CIN n°:			
Faisant élection de domicile au :	••••••	•••••	
Candidat(e) au poste <b>d'administra</b>	teur renrésentant les a	 Ictionnaires minoritaire	s membre du Conseil
d'Administration de la BNA, déclar	-		.s, membre da consen
a rammistration at la bivit, acciai	e formenement sur rin	omicai .	
- Répondre aux critères d'éligibil	ité fixés par les Termes	de Référence de ce pos	ste.
- Ne pas avoir fait l'objet d'un	•	•	
escroquerie extorsion de fonds			
corruption ou évasion fiscale, é		•	•
de ces infractions ou infraction	•	•	
contre le blanchiment d'argent	_		
- Ne pas être frappé(e) par un ju			
- Ne pas être gérant ou mandatai	_		ions du code pénal
relatives à la banqueroute,	,	·	•
- Ne pas être révoqué(e) des for		_	-
contrôle de la banque centrale			
financier ou des entreprises d'a		ance ou des institutions	de micro-finance, en
vertu d'une sanction infligée pa - Ne pas avoir pas subi une sanc		l'oversise d'une activit	ó professionnelle régic
par un cadre légal ou réglemen		rexercice a une activit	e professionnene regie
<ul> <li>Ne pas être responsable de la n</li> </ul>		banque ou d'un établis	sement financier avant
causé des difficultés qui ont ren	<del>-</del>		<del>-</del>
à un plan de résolution ou à la l	iquidation.		
<ul> <li>Ne pas être dans l'une des situa</li> </ul>		·	•
vigueur et notamment la loi n°2		· ·	
- Ne pas être en situation irréguli	ère vis-à-vis de l'admin	istration fiscale et des o	rganismes de sécurité
sociale.			
	Fait à	le	
		,	•
		SIGNATURE LEG	ALISEE

#### **ENGAGEMENT**

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :le :
Candidat(e) au poste <b>d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires</b> , au Conseil d'Administration de la BNA, déclare formellement sur l'honneur de tenir informé le conseil d'Administration de l'existence de situations de conflit d'intérêts. Dans ce cadre je m'engage à :
<ul> <li>Indiquer au conseil d'administration, si j'occupe des fonctions dans des organes d'administration ou de direction d'autres entreprises, ainsi que des opérations effectuées ou en cours avec des entreprises liées à la BNA ou à ses filiales par les entités au sein desquelles j'exerce ces fonctions,</li> <li>Indiquer au conseil d'administration, l'existence de liens familiaux avec les principaux actionnaires personnes physiques et les membres du conseil d'administration et de la direction générale de la banque.</li> </ul>
- Informer le conseil d'administration, au cours de mon mandat, avant d'accepter toute invitation à siéger dans un autre organe d'administration ou à assumer une fonction de direction dans une entreprise économique.
<ul> <li>Exercer mes fonctions en toute honnêteté et loyauté en plaçant l'intérêt de la banque au-dessus de mes intérêts propres,</li> <li>Respecter les obligations de secret professionnel pour les informations dont j'aurai pris connaissance du fait de l'exercice de mes missions et de ne pas utiliser ces informations, en dehors des cas permis par la loi, à des fins autres que celles qu'exige l'exécution des missions qui me sont dévolues même après la perte de ma qualité d'administrateur,</li> <li>Ne pas utiliser les moyens de la banque à des fins personnelles ou à des fins étrangères à l'intérêt social de la BNA.</li> <li>Respecter le code de déontologie de la banque.</li> </ul>
Fait à le

**SIGNATURE LEGALISEE** 

#### METHODOLOGIE DE DEPOUILLEMENT

Le dépouillement des dossiers de candidatures retenus sera effectué selon les étapes ci-après :

1. Vérification de l'existence de l'ensemble des documents exigés dans les "Termes de Référence" au fur et à mesure du remplissage des tableaux des conditions exigées :

#### 1.1 Tableaux des conditions à vérifier

#### 1.1.1 CONDITIONS LEGALES

	CRITERES	OUI	NON
1.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) privé(e )de ses droits civils ?	(*)	
2.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) failli (e) non réhabilité(e) ?	(*)	
3.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) incapable ?	(*)	
4.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) condamné(e) à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des charges publiques ?	(*)	
5.	Le (La) candidat(te) est-il condamné (e) pour crime, ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs, à l'ordre public, ou aux lois régissant les sociétés ?	(*)	
6.	Le (La) candidat(te) est-il une personne qui en raison de sa charge ne peut exercer le commerce ?	(*)	
7.	Le (La) candidat(te) fait-il (elle) l'objet d'une condamnation pour faux en écriture, pour vol, pour abus de confiance, pour escroquerie ou délit puni par les lois sur l'escroquerie, pour extorsion de fonds ou valeurs d'autrui, pour soustraction commise par dépositaire public, pour émission de chèque sans provision, pour corruption ou évasion fiscale, pour recel des choses obtenues à l'aide de ces infractions ou pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ?	(*)	

	CRITERES	OUI	NON
8.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) administrateur, ou gérant de société ayant fait l'objet d'un jugement définitif de faillite; ou qui fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, ou de dépôt de bilan?	(*)	
9.	Le (La) candidat(te) figure-t-il (elle) sur la liste des personnes inscrites aux fichiers de la Centrale d'information des créances contentieuses et/ou de la Centrale des Chèques Impayés tenus par la Banque Centrale de Tunisie;	(*)	
10.	Le (La) candidat(te) est-il(elle) interdit(e), par des dispositions légales ou réglementaires particulières de quelque nature que ce soit, pour exercer la fonction de membre de conseil d'administration.	(*)	
11.	Le (La) candidat(te) est-il(elle) en règle au regard de l'administration fiscale		(**)
12.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) en règle au regard des caisses de sécurité sociales		(**)

<sup>(\*)</sup> La réponse par **OUI** est éliminatoire.

#### 1.1.2 CONDITIONS RELATIVES AUX CONFLITS D'INTERETS

	CRITERES	OUI	NON
1.	Le (La) candidat(te) Justifie-t-il (elle) d'une participation supérieure à 0,5%		
	dans le capital social de la BNA.	(*)	
2.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) salarié(e) d'une autre Banque?	(*)	
3.	Le (La) candidat(te) est-il (elle) membre de Conseil d'Administration d'une	(*)	
	autre Banque ?		

<sup>(\*)</sup> La réponse par **OUI** est éliminatoire.

<sup>(\*\*)</sup> La réponse par **NON** est éliminatoire.

#### 1.1.3 CONDITIONS DE COMPETENCE

	CRITERES	oui	NON	
1.	Le (La) candidat(te) a-t-il (elle) des diplômes universitaires dans des			
	spécialités en relation avec la finance ou la comptabilité, ou les sciences		(*)	
	économiques ou les sciences de gestion ou l'informatique ?			
2.	Le (La) candidat(te) jouit-il(elle) d'une expérience professionnelle ou			•
	d'un cursus d'enseignant universitaire, prouvé, de 15 ans au minimum,		(*)	
	notamment dans les domaines des opérations bancaires, des systèmes			
	de paiement, de la planification stratégique, de la gouvernance, du			
	contrôle interne et la gestion des risques, des systèmes d'information, de			
	l'analyse financière et de la comptabilité ?			
3.	Le (La) candidat(te) a-t-il (elle) été ou est-t-il (elle) membre de Conseil(s)			
	d'Administration (de) société(s) anonyme(s) ?			

- (\*) La réponse par **NON** est éliminatoire.
- 2. Elimination des dossiers ne répondant pas aux conditions exigées.
- **3.** Envoi, en cas de besoin, d'une demande de complément d'informations aux candidats(es)concerné(e)s. Les réponses doivent parvenir à la Banque par courrier électronique et/ou postal au plus tard dans **les trois jours** qui suivent l'envoi des demandes.
- 4. Dépouillement des dossiers de candidatures selon les critères suivants :
  - Expérience professionnelle, d'au moins 15 ans.
- Compétence professionnelle notamment dans les domaines des opérations bancaires, des systèmes de paiement, de la planification stratégique, de la gouvernance, du contrôle interne et la gestion des risques, des systèmes d'information, de l'analyse financière et de la comptabilité.
- Diplôme(s) obtenu(s).
- Nombre de participations dans le(s) conseil(s) d'administration de société(s) anonyme(s) (s'il y a lieu).
- 5. Elaboration du rapport de dépouillement.
- **6** Etablir la liste des candidats éligibles.
- 7- Communication de la liste des candidats éligibles aux autorités compétentes.
- **8** Election dans le cadre d'une Assemblée Spéciale du représentant des actionnaires minoritaires.
- **9** soumettre la désignation du (de la) candidat(e) élu(e), à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la BNA qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021.